

# **Note théologique sur le magistère dans les Eglises réformées Constatations et perspectives**

par J.L. LEUBA (réf.)

Dès le xvi<sup>e</sup> siècle, dès Calvin, la théologie réformée a eu une doctrine du magistère<sup>1</sup>. Si cette doctrine n'a guère été mise en œuvre avec une ampleur correspondant à son intention<sup>2</sup>, elle n'en a pas moins influencé profondément la pratique ultérieure et actuelle des Eglises réformées. Aussi bien un magistère, en quelque sens que l'on entende ses modalités et son degré d'autorité, est indispensable à toute Eglise qui se réclame de la tradition chrétienne. Car la tradition chrétienne elle-même implique deux éléments dont l'adéquation interne et la correspondance doivent être constamment vérifiées : l'identité de la foi à travers les siècles et la diversité de ses attestations, conditionnée par les différences géographiques, historiques et culturelles des milieux où l'Eglise annonce et vit l'Évangile de Jésus Christ.

Dans les lignes qui suivent, l'on voudrait, avec la brièveté requise d'un tel « papier », tenter, en premier lieu, de décrire comment le magistère fonctionne actuellement, en fait, dans les Eglises réformées, en second lieu, d'indiquer comment les données actuelles pourraient donner lieu au développement que requièrent tout ensemble l'avenir interne des Eglises réformées, leur responsabilité face à leur tâche œcuménique et leur témoignage au sein du monde, dans la mesure où il est possible de discerner cet avenir. Pour plus de brièveté, l'on présentera les propos qui paraissent s'imposer sous forme de thèses successives.

## *Constatations*

1. Si les Eglises réformées n'ont pas d'organe spécifique chargé du magistère, la fonction elle-même s'exerce bel et bien en leur sein à des degrés divers et sous des formes diverses.

1. Cf. mon article « Le Concile œcuménique dans la théologie réformée » dans J.-L. LEUBA, *A la découverte de l'espace œcuménique*, 1967, pp. 67-83. Texte original allemand dans *Die oekumenischen Konzile der Christenheit*, éd. G. KRETSCHMAR, C. ANDRESEN, etc., Stuttgart, Evangelisches Verlagswerk, 1961, pp. 373-392.

2. Sinon peut-être lors du Synode de Dordrecht (1618-1619) mais encore toutes les Eglises réformées n'étaient-elles pas, et de loin, représentées à cette assemblée.

2. Le magistère porte sur la doctrine et sur les mœurs. Aucune Eglise ne pourrait survivre en tant qu'Eglise chrétienne si elle ne se posait plus la question de sa fidélité à la révélation biblique et de sa conformité pratique - comme communauté, dans ses ministres et dans tous ses membres - à la vérité dont elle prétend témoigner, et si elle ne faisait un effort constamment renouvelé pour se montrer plus fidèle à la prétention qu'elle proclame.

3. Il existe une connexion étroite entre la foi et les mœurs. D'une part, une foi qui n'aurait pas d'impact sur les mœurs (entendues au sens le plus large du terme, impliquant les conséquences éthiques du comportement individuel, mais aussi du comportement social) ne serait pas une foi conforme à l'Evangile, où Dieu ordonne ce qu'il donne. D'autre part, on ne saurait juger des mœurs sans les mesurer au critère de la foi.

4. Le magistère dans l'Eglise réformée a trois caractéristiques : il est diffus, il tend à l'universalité et il demeure ouvert à la dimension eschatologique de l'avenir historique. Ces trois caractéristiques sont à comprendre de manière théologique.

5. Un magistère diffus. - C'est dire que la fonction magistérielle, dans les Eglises réformées, n'a pas un centre à partir duquel il rayonnerait sur l'ensemble des communautés réformées, mais qu'il s'exerce indifféremment et simultanément à tous les « niveaux », pour autant que ce dernier terme s'applique à l'ecclésiologie réformée. Si aucun organe spécifique n'est chargé du magistère, aucun organe non plus n'est exclu de son exercice. Une communauté particulière pourra, dans le système presbytérien-synodal, qui caractérise la plupart des Eglises réformées, exercer une fonction magistérielle. Tel est le cas, par exemple, lorsqu'une communauté particulière refuse de réélire un pasteur dont la doctrine ou la conduite ne correspondrait visiblement pas au consensus des fidèles - de ces fidèles-là - touchant tel ou tel point jugé par elle décisif au point de vue du témoignage chrétien. Tel est aussi le cas - autre exemple - lorsqu'un Synode régional ou national édite un catéchisme à l'intention de toutes les communautés locales qu'il groupe. Tel est encore le cas lorsqu'un ensemble d'Eglises, ou même de délégués ne représentant pas toujours l'ensemble des Eglises dont ils proviennent se groupe pour confesser la foi dans des circonstances particulièrement aiguës, comme ce fut le cas, par exemple, lors du premier synode de Barmen (janvier 1934). A cet égard, un rôle particulier est dévolu aux Facultés de théologie. Il leur appartient, à elles aussi, de veiller sur la fidélité de l'enseignement théologique, ce qui n'empêche pas les Eglises d'exercer réciproquement leur fonction de surveillance à l'endroit des Facultés de leur ressort. Tous ces organes pourront s'exprimer en ordre dispersé ou après s'être consultés. Quoi qu'il en soit, il s'établit un certain consensus, à preuve que, malgré des écarts de balancier considérables, la doctrine et les mœurs de type chrétien réformé n'ont subi que peu de changements à travers les siècles et les pays.

6. Un magistère tendant à l'universalité. - C'est dire que la fonction magistérielle, dans les Eglises réformées, ne demeure pas fixée dans quelque pluralisme immobiliste laissant chaque communauté dans l'isolement, mais que les communautés ont conscience d'être, par leurs

décisions magistérielles, responsables aussi vis-à-vis des autres communautés. Réciproquement, les communautés peuvent se sentir concernées par des décisions prises ailleurs que dans leur propre sein. Mais aucune ne prétendra, à cet égard pas plus qu'à d'autres, dépendre en principe d'une autre communauté ni avoir autorité sur elle. Qu'il s'agisse d'Eglises locales (paroisses), régionales, nationales ou, à plus forte raison, de l'Alliance réformée mondiale, la fonction magistérielle exercée quelque part sur quelque point peut inspirer ailleurs, si les circonstances offrent quelque analogie, l'exercice concret d'une fonction analogue. L'universalité dont il s'agit ici n'est donc ni une dispersion, ni une centralisation, mais constitue un processus vivant de consultation fraternelle, mutuelle et constante. Ce processus s'opère par la multiplicité des moyens de rencontre et de communication : séances communes, informations mutuelles par voie de publication, livres, brochures, journaux, sans oublier les mass media, dans la mesure où ils livrent une information valable à cet égard aussi.

7. Un magistère ouvert à la dimension eschatologique de l'avenir historique. - Quelles que soient les décisions prises et l'ampleur - ou la limitation - géographique de leur validité, elles sont décisives par rapport à la situation envisagée, mais elles sont revisables, si la situation à laquelle elles se rapportent venait à changer. C'est dire que les formules qui leur donnent expression ne sont jamais considérées comme définitives ou comme exhaustives<sup>3</sup>. Sans doute la théologie réformée ne confond-elle nullement eschatologie et histoire. Elle sait néanmoins que toute confession humaine est une réponse, soumise au « plus ample informé » divin, que le Saint Esprit pourra inspirer à l'Eglise qui vit dans la tension eschatologique sans pour autant sortir encore de l'histoire et de ses relativités.

### *Perspectives*

Si l'on considère la manière dont les Eglises réformées pratiquent en fait le magistère, deux conclusions s'imposent :

1. Les Eglises réformées font confiance de manière éminente au double témoignage - témoignage extérieur de la sainte Ecriture, témoignage intérieur du Saint Esprit - pour manifester à la fois la permanence immuable et l'actualité sans cesse nouvelle de la vérité évangélique.
2. Elles vivent, de manière éminente et permanente, « en état de Concile ». Etat plus ou moins visible, plus ou moins réalisé, mais voulu, avoué et sans cesse à nouveau recherché.

3. Cf. le commentaire, très clair, de W. Niesel à propos de la validité, pour les Réformés, des deux Confessions de Barmen : « La question, déjà soulevée lors du Synode de Barmen et de nouveau souvent posée par la suite, de savoir si une déclaration théologique peut devenir une confession de foi n'est pas la question déterminante pour les Eglises réformées et pour les détenteurs du ministère ecclésiastique. Du côté réformé on peut considérer la première déclaration de Barmen qui fut prononcée par un libre Synode réformé, comme une "confession émanant d'un libre synode d'Eglise". Il n'y a pas de forme prédéterminée pour une confession de foi réformée et il n'y a pas un corpus confessionnel qui soit reçu uniformément dans toutes les Eglises de la Réforme. Une nouvelle confession de foi doit être établie par les communautés si le rejet de l'hérésie les y contraint » (*Bekenntnisschriften und Kirchenordnungen der nach Gottes Wort reformierten Kirche*, éd. W. NIESEL, 2<sup>e</sup> édition, sans date, Zöllikon-Zürich, p. 333).

Ces deux constatations signalent les points forts de la pratique réformée du magistère. En effet, la première empêche tout glissement illuministe ou moderniste vers une notion évolutive de la vérité évangélique. La seconde permet aux Eglises réformées d'éviter un immobilisme, un monolithisme théologique qui fixerait la vérité chrétienne dans les concepts, toujours relatifs, des milieux successifs et divers au sein desquels l'Eglise a la mission d'annoncer et de vivre l'Évangile.

L'on ne saurait toutefois méconnaître que les constatations faites mettent en évidence des exigences auxquelles les Eglises réformées sont, en général, encore loin de satisfaire aujourd'hui. Quelles sont ces exigences ? On peut, sans trop simplifier les choses, les ramener aux trois questions suivantes :

1. A force d'insister - à juste titre - sur le caractère diffus, présent dans toute l'Eglise, du magistère, les Eglises réformées actuelles ne sont-elles pas trop souvent et trop vite passées de la fonction *ministérielle* qui eût assuré à la vérité évangélique une proclamation plus claire, plus « authentifiée » ? Sans doute le consensus réformé se fait-il néanmoins. Mais ne luirait-il pas davantage si on lui fournissait un chandelier qui le mette mieux en évidence<sup>4</sup> ?

2. Du fait qu'elles visent d'emblée - à juste titre - à l'universalité, les Eglises réformées actuelles n'oublient-elles pas parfois qu'elles n'ont nullement le monopole de l'universalité, parce qu'aucune communauté, comme telle, ne possède un tel monopole ? En pratique, leur universalité n'aboutit-elle pas encore, trop souvent, à une espèce de curieux « provincialisme réformé », d'autant plus décidé qu'il est inconscient ? Pour être vraie, la consultation vivante ne doit-elle pas s'étendre aux autres Eglises d'autres confessions qui font découvrir d'autres aspects encore de l'universalité que celle de type réformé ? Pour le dire de manière quelque peu paradoxale, l'étalage d'une certaine « largeur » réformée n'implique-t-elle pas trop souvent l'aveu inconscient d'une certaine étroitesse ? N'y-a-t-il pas plusieurs manières d'être large et la manière réformée est-elle la seule ? Un simple exemple : la méfiance presque atavique de la conscience réformée moyenne à l'égard des mouvements conventuels, des « vœux » (bien compris !), d'un type de vie chrétienne différent de la vie familiale chrétienne et protestante traditionnelle...

3. A force d'insister - à juste titre - sur la dimension eschatologique de l'avenir historique, les Eglises réformées actuelles ne négligent-elles pas par trop la nécessité, également impérieuse, de formuler de manière aussi décisive que possible, la vérité évangélique, et de le faire au nom d'un ensemble représentatif d'Eglises ? Ne va-t-on pas, trop souvent, de « consultation » en « consultation » sans que résultent de ces « consulta-

4. Cf. les vues, singulièrement perspicaces, du vieux Frédéric Godet : « Je crois qu'à la longue il faudra bien que le centre du catholicisme se laisse enfoncer par le centre du protestantisme : mais c'est à nos ailes à plier devant les siennes. Nous avons la vérité ; nous n'avons pas les moyens subsidiaires pour la faire recevoir et pénétrer dans la vie entière. Nous avons l'évangile, nous n'avons pas le ministère ; nous avons la Parole, nous n'avons pas son chandelier... » (Philippe GODET, *Frédéric Godet (1812-1900)*, 1913, p. 219). Les Réformés vivent certes leur ecclésiologie de manière différente en 1976 et en 1849, date du texte cité, emprunté à une lettre de F. Godet à F. de Rougemont. N'empêche que la remarque du théologien neuchâtelois conserve le principal de sa valeur.

tions », sans doute indispensables, des conclusions proposant nettement des prises de position décisives aux Eglises, à leurs ministres et à leurs fidèles ? Sous prétexte que toute formulation dogmatique a un aspect « eschatologique », qu'elle est donc, d'une certaine manière, une recherche, ne s'immobilise-t-on pas trop souvent dans le pseudo-mouvement d'une recherche ?

Quoi qu'il en soit, ces requêtes et ces questions ne sauraient diminuer la validité des constatations positives faites auparavant. Au contraire : plus elles seront prises au sérieux, plus aussi la contribution spécifique des Eglises réformées au témoignage chrétien déploiera-t-elle ses effets. Cette dernière n'a pas encore été exploitée dans toute son ampleur. Est-il réservé au « mouvement œcuménique » (car c'est encore et toujours d'un mouvement qu'il s'agit, nonobstant les changements de nom et l'apparence d'une installation, d'ailleurs précaire...) de s'ins-truire de ce que les Eglises réformées ont de spécifique, tout en leur permettant de surmonter leurs propres difficultés ?

C'est dans cette double espérance que les présentes lignes ont été écrites.